



LES AIDES FINANCIÈRES* EDF - CTC RÉNOVATION - LOGEMENTS DE PLUS DE 2 ANS

*Aucune condition de revenu exigée - Résidences principales, secondaires ou locatives.
Cumulez les aides AGIR PLUS avec le Crédit d'Impôt (30%) et l'Eco-prêt à taux 0
en choisissant une entreprise Reconnu Garant de l'Environnement (RGE),
dans le domaine de travaux concerné*

Comment bénéficier des aides financières EDF-CTC ? Faites appel à une entreprise partenaire AGIR PLUS qui prendra en charge les formalités administratives !

NOUVEAU : Réalisez vos demandes de devis en ligne et comparez les prix ! Rendez-vous sur corse.edf.com

Isolation (tous travaux)	Combles	14€/m ²	R ≥ 7 m ² K/W
	Toits terrasses	12€/m ²	R ≥ 4,5 m ² K/W
	Murs par l'extérieur	20€/m ²	R ≥ 3,7 m ² K/W
	Planchers	12€/m ²	R ≥ 3 m ² K/W
	Ouvrants	30€/ouvrant	U _w ≤ 1,3 W/m ² K et S _w ≥ 0,3 ou U _w ≤ 1,7 W/m ² K et S _w ≥ 0,36
Conditions techniques exigées pour tout engagement travaux (devis signé) au 1 ^{er} Janvier 2015. La résistance thermique totale R exigée ne peut en aucun cas être cumulée avec une isolation existante.			

Isolation des murs par l'intérieur	Pour vos travaux d'isolation des murs par l'intérieur, optez pour un complexe isolant adapté au bâti corse !		
	Type d'isolant	Complexe isolant	Aide financière AGIR PLUS
	Polyuréthane**	40mm + BA13	10€***/m² <i>Conditions techniques non-éligibles au Crédit d'Impôt***</i>
	TH 30, TH 32**	50mm + BA13	
	Laine, Polystyrène blanc**	60mm + BA13	
	Liège, laine de bois, chanvre**	70 mm + BA13	
**Tout complexe isolant dont la résistance thermique R ≥ 1,6 m ² K/W, est également éligible à l'aide financière AGIR PLUS <i>isolation des murs par l'intérieur</i> .			
***Le crédit d'impôt et l'éco-PTZ s'appliquent uniquement pour l'isolation des murs avec une résistance thermique R ≥ 3,7 m ² K/W. Plus d'infos sur le Crédit d'Impôt au 0810 140 240, prix d'un appel local.			

*Conditions techniques et montants des aides financières Janvier 2015, susceptibles d'évoluer. Plus d'infos : corse.edf.com



LES AIDES FINANCIÈRES* EDF - CTC RÉNOVATION - LOGEMENTS DE PLUS DE 2 ANS

*Aucune condition de revenu exigée - Résidences principales, secondaires ou locatives.
Cumulez les aides AGIR PLUS avec le Crédit d'Impôt (30%) et l'Eco-prêt à taux 0
en choisissant une entreprise Reconnu Garant de l'Environnement (RGE),
dans le domaine de travaux concerné*

Comment bénéficier des aides financières EDF-CTC ? Faites appel à une entreprise partenaire AGIR PLUS qui prendra en charge les formalités administratives !

NOUVEAU : Réalisez vos demandes de devis en ligne et comparez les prix ! Rendez-vous sur corse.edf.com

Chauffage	Bois - Chaudière	4 000€*		
	Bois - insert, poêle, foyer	600€*		
	Gaz/Fioul - Chaudière basse température	600€*		
	Gaz/Fioul - Chaudière à condensation	900€*		
	Robinet thermostatique	15€/robinet		
	Programmateur d'intermittence	40€*		
	Pompe à chaleur Air/Air - En remplacement de convecteurs électriques ou - Si maintien de la chaudière gaz/fioul	Résidence principale	500€* + 50€*/split supplémentaire	
		Résidence secondaire	100€*	
<i>Appareils de chauffage bois, chaudière à condensation, robinet thermostatique et programmeur d'intermittence éligibles au Crédit d'Impôt (30%). Sous réserve du respect des conditions fixées par l'Etat. Plus d'infos sur le Crédit d'Impôt au 0810 140 240, prix d'un appel local.</i>				

Eau Chaude Sanitaire	Chauffe-eau solaire individuel	Entre 600€* et 1 150€*	
	<i>Chauffe-eau solaire individuel éligible au Crédit d'Impôt (30%). Sous réserve du respect des conditions fixées par l'Etat. Plus d'infos sur le Crédit d'Impôt au 0810 140 240, prix d'un appel local.</i>		

*Conditions techniques et montants des aides financières Janvier 2015, susceptibles d'évoluer. Plus d'infos : corse.edf.com